

CONTRAT DE CONCEPTION D'UN SITE WEB

ENTRE:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le client")

O1

ET:
.....
.....
(ci-après appelé(e) "le concepteur")
(le client et le concepteur ci-après collectivement appelés "les parties")

PRÉAMBULE

CONSIDÉRANT QUE le client désire confier au concepteur la conception d'un site Web de l'un de ses clients;

CONSIDÉRANT QUE le concepteur accepte de fournir au client les services de conception du site Web ci-après décrits, moyennant bonne et valable considération;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:

1.00 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

2.00 OBJET

O2

2.01 Services

Le concepteur s'engage envers le client à fournir les services suivants (ci-après appelés "les services"):

- a) enregistrer au nom du client le nom de domaine indiqué dans les spécifications qui se trouvent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications") ou, en cas de non-disponibilité, tout autre nom de domaine enregistrable proposé par le client, auprès de l'organisme responsable;
- b) concevoir et développer le site Web du client du client (ci-après appelé "le site Web") en fonction des spécifications qui figurent en annexe "....." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications"), y compris, de façon non limitative:

client	concepteur

- la conception de l'architecture d'information et de l'organisation du site Web, en plus de la navigation au sein de celui-ci;
 - la conception, la rédaction et la mise en forme du contenu en fonction de l'information, de la documentation, ainsi que des textes, dessins, icônes, images, illustrations, photographies, tableaux et autres éléments fournis par le client conformément aux spécifications (ci-après collectivement appelés "les éléments d'information");
 - l'encodage des pages du site Web (ci-après collectivement appelées "les pages Web") et la programmation des composants logiciels requis, y compris, s'il y a lieu et de façon non limitative, les scripts, applets, applications, programmes, fichiers exécutables, logiciels, moteurs de recherche, moteurs de gestion de bases de données et composants multimédia (ci-après collectivement appelés "les composants logiciels");
 - la conception visuelle des pages Web, y compris la conception graphique et infographique des textes, dessins, icônes, images, illustrations, photographies, tableaux et autres éléments requis par les spécifications (ci-après collectivement appelés "les éléments graphiques");
- c) procéder aux tests de fonctionnement du site Web;
- d) installer le site Web sur le serveur Web indiqué dans les spécifications (ci-après appelé "le serveur Web");
- e) fournir au client l'information et la documentation relatives au site Web, y compris, de façon non limitative, les fichiers HTML, composants logiciels (y compris leurs codes source) et éléments graphiques, le tout sur support informatique approprié (ci-après collectivement appelés "le dossier Web"), sur signature par le client d'un accusé de réception détaillé;
- f) remettre au client les éléments d'information décrits dans les spécifications (ci-après appelés "les éléments d'information"), sur signature par ce dernier d'un accusé de réception détaillé; et
- g) rendre tout autre service prévu dans le présent contrat ou dans les spécifications.

03

2.02 Délai de fourniture des services

À compter du moment où le client a fourni au concepteur les éléments d'information et sous réserve de tout service additionnel requis par le client après la signature du présent contrat, le délai de fourniture des services par le concepteur est celui indiqué dans les spécifications ou tout autre délai convenu entre les parties ultérieurement à la signature du présent contrat.

3.00 CONSIDÉRATION

04

3.01 Prix des services

En considération de la fourniture des services, le client doit payer au concepteur le prix indiqué dans les spécifications, ainsi que toutes les taxes applicables.

3.02 Boni de performance

Le concepteur a droit au boni de performance indiqué dans les spécifications s'il respecte toutes et chacune des conditions rattachées à l'octroi dudit boni. Dans un tel cas, ledit boni de performance est considéré faire partie intégrante du prix des services.

3.03 Dépenses encourues

En plus du paiement du prix des services, le client doit rembourser au concepteur:

- a) toutes les dépenses directes et indirectes encourues en relation avec l'exécution du présent contrat;

client	concepteur